



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

La question kurde : passé et présent / Jordi Tejel Gorgas
éd. l'Harmattan, 2014
cote : 60.078

Cet ouvrage, écrit par Jordi TEJEL GORGAS, enseignant-chercheur à l'Institut des hautes Etudes internationales et du Développement (IHEID) de Genève, a été publié aux Editions de l'Harmattan en 2014, dans la Bibliothèque de l'IReMMO. Il compte 142 pages, dont une bibliographie intéressante et actualisée. On regrettera cependant l'absence totale de cartes.

Résolument placée dans une perspective socio-historique, et analysant la question kurde à la lumière de l'histoire et des développements intervenus après 2011 dans l'ensemble du Moyen-Orient, cette étude apporte un éclairage nouveau. Elle cherche à offrir « une perspective historique de longue durée tout en identifiant les ruptures et les continuités du conflit kurde » (page 7), en s'appuyant à la fois sur des recherches documentaires, une connaissance des archives et une expérience concrète du terrain.

A l'origine, « minorité », musulmane essentiellement sunnite, les Kurdes sont « intégrés » au sein de l'Empire ottoman, ils occupent des postes de cadres dans l'administration ottomane et reconnaissent l'autorité du Calife. Ils participeront aux massacres des Arméniens en 1915.

L'éclatement de l'Empire, les interventions des puissances européennes, et les revendications arméniennes auxquelles ils se heurtent dans les provinces orientales, conduisent les responsables kurdes à entrevoir l'opportunité historique de créer leur état, ce que le Traité de Sèvres de 1920 leur accordera, mais qui sera immédiatement défait par le Traité de Lausanne en 1923, écartant toute possibilité d'accéder à l'indépendance aussi bien pour les Kurdes que pour les Arméniens. Par la suite, les droits reconnus à ces minorités le seront à l'égard des « personnes », mais non de groupes. Dès lors, l'intelligentsia kurde agira sous le couvert d'associations (page 23 et sq.).

Le rôle trouble de la Grande-Bretagne, dans toute la région, et en particulier en Irak, à l'époque du Mandat, envenime la question kurde. La France, quant à elle, non hostile à une certaine autonomie en Syrie, a cherché à s'appuyer sur les grands chefs tribaux.

Mais la Turquie, dès 1924, après l'abolition du Califat, qui cherche « à asseoir sa légitimité sur une idéologie exclusivement nationaliste » (page 38), pratique une politique de



¹ Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

« minorisation » des Kurdes : usage du kurde interdit dans les écoles, tentative pour prouver l'origine turque de la langue kurde, etc. (page 37). D'où des soulèvements dans les provinces orientales, suivis de répressions armées, d'exécutions et de mesures vexatoires. L'Iran mènera une politique semblable, cependant moins agressive, à l'égard des Kurdes établis sur son territoire. Et bientôt l'Union soviétique favorisera la création, qui sera un échec, d'une République dans l'Azerbaïdjan occidental (page 43).

Après la seconde guerre mondiale, la Guerre froide « gèlera » toute véritable évolution (page 58). Il n'est donc pas étonnant que ce soit dans les années 60 que les revendications kurdes reprennent de l'importance, à l'époque des indépendances et des « libérations nationales » (page 72).

S'ouvrira alors une période où chaque communauté installée sur le territoire d'un état constitué s'affrontera aux gouvernements en place : la révolte lancée par Mustafa Barzani (1961-1975) en Irak aura des conséquences bien au-delà : Saddam Hussein bombardera chimiquement les populations civiles des villages et des villes kurdes (Halabja le 16 mars 1988) (page 77) ; Hafez el Assad en Syrie privera 120 000 Kurdes de leur citoyenneté à la suite d'un recensement entamé en 1962 (page 78). Ce renouveau kurde se manifestera aussi en Iran et en Turquie, allant jusqu'à prôner la dissidence armée (page 78). Il n'est donc pas non plus étonnant que le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) naisse dans ce contexte en Turquie, officiellement en 1977, en réalité dès 1973 autour d'un groupe d'étudiants de l'Université d'Ankara, et s'affiche comme un « mouvement marxiste-léniniste, partisan de la lutte armée comme mode d'action pour parvenir à la libération du Kurdistan » (page 85). Ce mouvement de guérilla provoquera une sorte de réveil identitaire.

La création d'une administration autonome au Kurdistan irakien en 1992, après la Guerre du Koweït, l'invasion américaine de l'Irak, qui entrainera la chute de Saddam Hussein, la consolidation d'un espace politique kurde autonome en Turquie, conséquence d'une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union européenne, l'autonomisation du champ politique kurde en Syrie, mais aussi la mise en veille de toute activité armée en Iran, sont autant de facteurs qui incitent certains dirigeants à réfléchir à une option fédérale. Et du coup, les deux partis antagonistes que sont le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) et l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK), encouragés par l'administration américaine, signent les Accords de Washington en septembre 1998, prévoyant dans le « Kurdistan » au nord de l'Irak, avec pour « capitale » Erbil, un gouvernement intérimaire kurde auquel seront transférées les finances des partis (page 103). Elections municipales et création d'une banque centrale suivront.

Mais en Turquie c'est le PKK qui s'impose, avec le programme politique d'Abdullah Öcalan, chef charismatique qui sera arrêté en 1999 à Nairobi. Le PKK prône la lutte armée, tandis que le Parti du Travail du Peuple (HEP) recherche une complicité partagée avec le Président Turgut Özal qui veut limiter l'emprise du PKK. Le HEP enverra des députés à Ankara en 1991. Cela ne durera pas car les députés seront emprisonnés en 1992 et le parti, interdit, renaîtra sous d'autres formes. Cohabitent donc, en Turquie, un mouvement légal kurde et le PKK qui oscillent « entre la coopération et le conflit » (page 106) et sont donc rivaux pour la représentativité kurde.



Académie des sciences d'outre-mer

Entre 2003 et 2013 les relations politiques, économiques et humanitaires se renforcent entre le Kurdistan irakien et les Kurdes des diverses régions, de même que s'effectue un rapprochement économique entre la Turquie et le Kurdistan irakien, à cause du pétrole et du gaz, Ankara voulant voir sa facture énergétique baisser (page 111). Mais la volonté de Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre devenu Président de la république turque, d'imposer une identité *turque* et *sunnite* de la Turquie condamne à nouveau les Kurdes à un statut de *minorité*.

La vague des révolutions arabes en 2010 et 2011 a bouleversé les équilibres géostratégiques au Moyen-Orient, et la crise syrienne a perturbé l'espace kurde, entraînant exodes et massacres, résultant des exactions des mouvements djihadistes, et surtout du Groupe Etat islamique (Daech).

La grande crainte de la Turquie est donc de voir se constituer un véritable Kurdistan indépendant, à partir du Kurdistan irakien déjà autonome, reconnu par la Constitution irakienne de 2005 qui institue un état fédéral, et de régions du territoire syrien, voire iranien, ce que combat aussi Téhéran.

Nul doute que l'irruption sur la scène internationale d'un « peuple kurde », par le biais des médias, compte tenu des violences menées par les mouvements djihadistes à l'encontre des populations kurdes, le siège de Kobané en Syrie en particulier, en 2013-2014, ont conféré aux responsables politiques kurdes, surtout à Massoud Barzani, un nouveau visage et une sorte de reconnaissance, certains n'hésitant pas à évoquer « une nouvelle dynamique kurde » (page 128).

Environ un siècle après les Traités de Sèvres, puis de Lausanne, qu'en sera-t-il ? Le destin des Kurdes ne dépend pas seulement d'eux, mais bien des Etats sur le territoire desquels ils vivent, ainsi que des grandes puissances, alors que les odeurs de pétrole et de gaz continuent à se répandre dans les régions concernées.

Joëlle le Morzellec